



Sois juste l'Europe - Défends les sans-abri

Feuille de route de la FEANTSA - Agenda urbain de l'UE

Le nouvel agenda urbain de l'UE se compose de 12 partenariats, et les actions proposées par le Partenariat sur la pauvreté urbaine pourraient avoir un impact réel et durable sur le sans-abrisme. Ces actions sont étroitement liées aux demandes de la campagne de la FEANTSA.

Cette feuille de route explique la situation actuelle ainsi que les changements nécessaires pour permettre aux villes de mettre un terme au sans-abrisme dans le cadre de l'agenda urbain de l'UE.

Il s'agit d'une des feuilles de route soutenant la campagne de la FEANTSA.

Quelle est la situation actuelle?

La Partenariat sur la pauvreté urbaine a défini le sans-abrisme comme un **PROBLEME PRIORITAIRE**

Le sans-abrisme est en hausse dans la plupart des villes européennes, et atteint dans certains pays un point de crise



À Paris, presque 13,000 personnes n'ont pu accéder à hébergement d'urgence à cause de l'absence de place libre depuis 2015, et à Dublin, plus de 1000 familles sont sans abri. À Athènes, 71% sont maintenant sans domicile, la plupart depuis 2011.

Nous devons fournir aux municipalités les ressources nécessaires pour lutter contre le sans-abrisme.



La Partenariat sur la pauvreté urbaine a développé des actions pour combattre le sans-abrisme dans les villes. Cela démontre l'intérêt de la collaboration entre les municipalités, les ministères nationaux, les décideurs politiques européens et des ONG.



Ces actions ont permis de trouver des solutions pour rassembler des décideurs politiques municipaux, nationaux et européens en vue d'avoir un impact durable sur la lutte contre le sans-abrisme.



Dans le cadre de la campagne de la FEANTSA, nous approuvons les actions proposées par le Partenariat sur la pauvreté urbaine. Si elles sont correctement mises en œuvre, ces actions fourniraient aux municipalités les outils et ressources nécessaires pour lutter contre le sans-abrisme.

Que faut-il changer?

La Commission européenne, les États membres, les municipalités et les ONG devraient approuver les actions suivantes pour lutter contre le sans-abrisme:

Réaffirmer l'objectif d'éliminer le sans-abrisme d'ici 2030

Renforcer les capacités des acteurs du secteur sans-abrisme à mobiliser les fonds européens

Harmoniser la collecte de données sur le sans-abrisme dans l'UE

Encourager les pratiques fondées sur des données probantes

Investir dans une approche fondées sur les droits de l'homme pour lutter contre le sans-abrisme